

## **EPTB Bresle**

Institution interdépartementale Oise / Seine-Maritime / Somme pour la gestion et la valorisation de la Bresle

Reconnue Etablissement Public Territorial du Bassin de la Bresle 3, rue Sœur Badiou - 76 390 Aumale Tel.: 02.35.17.41.55 - Fax: 02.35.17.41.56 - Courriel: mackelberg.institution.bresle@wanadoo.fr

## REHABILITATION DE LA MARE COMMUNALE



L'Institution Interdépartementale de la Bresle accompagne les communes dans la réhabilitation et la création de mares.



1 - Vue aérienne de la mare en 1995



2 - La mare se meurt lentement



3 - Réflexion et concertation sur la solution de restauration (juillet 2015)



4 - Ingénierie et rédaction des dossiers administratifs et financiers (hiver 2015)



5 - Installation de chantier et début des travaux de défrichements (janvier 2016)



6 - Mise en copeaux de la ripisylve (le paillage sera mis à disposition de la commune)



7 - La mare défrichée et prête à être réaménagée



8 - Le curage



9 - Suivi et réunion de chantier



10 - Reprofilage des berges en pente douce



11 - Création de la sente piétonnière et mis en défens



12 - Plantation d'hélophytes et réception des travaux (avril 2016)

Maitrise d'ouvrage et d'œuvre :

Commune de Millebosc

Assistance technique et administrative :

EPTB Bresle

Prestataire de travaux:

Nature Environnement et terrassement

## Quelques chiffres:

- Coût des travaux : 25 480 € HT

- Agence de l'Eau (60 %): 15 287€ HT

- Conseil départemental 76 (7%) : 1 950€ HT

- Commune (33%): 8 243€ HT

Les mares encore présentes jouent d'importants rôles dans le fonctionnement hydraulique du bassin versant : ralentissement des écoulements, prévention des inondations, autoépuration naturelle des eaux... Ces milieux sont également des écosystèmes propices au développement d'une faune et d'une flore diversifiées.

Afin d'être conseillés dans le choix d'une solution adaptée, les communes de la vallée peuvent contacter l'Institution de la Bresle. A partir d'un diagnostic de terrain, et sur la base d'échanges, l'animateur agro-environnemental en charge de la thématique proposera une ou plusieurs solutions et un accompagnement permettant la création ou la réhabilitation de vos mares communales.

Les Départements de la Seine-Maritime, de la Somme, de l'Oise et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie participent au financement de la mission « Agro-environnementale » portée par l'EPTB de la Bresle







